Rapports de comités

M. Nielsen: Oui, monsieur le Président, c'est essentiellement la nature de notre entente. Les députés auraient normalement le droit de faire un discours de 20 minutes, suivi d'une période de questions de dix minutes, mais je crois savoir que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) souhaite que ses députés aient droit à dix minutes, à cause du nombre de députés qui veulent en parler; deux députés de son parti au lieu d'un pourraient prendre la parole.

J'ignore si l'on est disposé à se passer de la période des questions et réponses de dix minutes. Peut-être; dans ce cas, nous pourrons également accepter.

- M. Deans: L'entente expliquée par mes deux collègues est exacte. Si l'on était disposé à se passer de la période des questions et réponses et à permettre à un troisième député de parler, nous en serions très heureux car cela nous permettrait de compléter le nombre des néo-démocrates qui jugent ce projet de loi est important et qu'il faut entrer dans les détails.
- M. Nielsen: Non, monsieur le Président, les députés de l'opposition conserveront le droit de poser des questions. Si le Nouveau parti démocratique scinde son temps de parole de 20 minutes en deux périodes de dix minutes ou en une période de quinze minutes et une de cinq minutes, la période des questions ne serait plus de dix minutes mais de cinq minutes.

M. le vice-président: Tout le monde est-il d'accord? Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

RÈGLEMENT

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, encore une fois, de vous présenter, ainsi qu'à tous mes collègues, un rapport unanime provenant du Comité spécial chargé d'étudier le Règlement.

[Traduction]

Ce rapport est non seulement unanime, mais rédigé dans les deux langues officielles du Canada, et il montre que ce grand comité a de nouveau réussi à s'entendre. Merci.

Des voix: Bravo!

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport figure aux Procèsverbaux d'aujourd'hui.]

[Français]

PÉTITIONS

M. TOUSIGNANT—L'ESSAI DE MISSILES CRUISE EN SOL CANADIEN

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter à la Chambre une pétition qui

comporte 1,300 signatures de personnes de ma circonscription et qui a été lancée par Mgr Hamelin l'évêque du diocèse de Rouyn-Noranda et qui se lit comme il suit:

Nous avons tous suivi les débats concernant les essais du missile Cruise en sol canadien. Six chefs religieux des églises chrétiennes de notre pays ont produit une déclaration à ce sujet le 14 décembre 1982. Ils désapprouvaient le rôle qu'avait accepté de jouer le Canada, souhaitant que celui-ci s'engage sur la scène internationale dans un rôle de médiation pour la paix.

En signant cette pétition, nous voulons tout d'abord signifier publiquement notre désaccord face à la décision du gouvernement de permettre les essais des missiles Cruise en sol canadien. Cette décision manifeste clairement et ouvertement notre participation à la course aux armements nucléaires: depuis longtemps déjà on subventionne des centaines de compagnies canadiennes travaillant à la mise au point d'armes nucléaires.

C'est notre devoir de faire connaître notre volonté de paix à un gouvernement qui prend la décision en notre nom de nous entraîner en tant que peuple dans la préparation d'un holocauste nucléaire. Notre silence ne pourrait être que complicité. Nous signifions tout haut notre refus radical de participer à la mort atroce de millions . . .

- M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais la pétition est trop longue. Est-ce qu'il peut dire en quelques mots ce que signifie la pétition de ses commettants?
- M. Tousignant: Monsieur le Président, je termine immédiatement . . .

... d'êtres humains innocents et même peut-être à la destruction totale de la planète.

Je veux ajouter, monsieur le Président, que je me fais le porte-parole de ces gens en tant que député. Ceci ne veut pas dire que je m'associe nécessairement à cette pétition.

[Traduction]

M. SKELLY—LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une pétition au nom des habitants de la péninsule Sechelt, qui comprend les localités de Gibson's Landing, Sechelt Peninsula et Pender Harbour en Colombie-Britannique, à l'honorable Chambre des communes en Parlement assemblée.

Cette pétition concerne l'inclusion de la péninsule Sechelt dans la circonscription électorale de Capilano-Howe Sound proposée par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales. Les pétitionnaires exhortent la Chambre à maintenir la péninsule Sechelt dans la circonscription de North Island-Powell River, dans le nord de l'île. Les pétitionnaires signalent également que de nombreux citoyens de Colombie-Britannique, y compris de la péninsule Sechelt, se voient privés de leurs droits par les dispositions actuelles et le fait que la loi électorale ne prévoit pas que les personnes absentes de la circonscription peuvent voter par anticipation.